



Des entrepreneurs bretons s'engagent en faveur de la jeunesse avec IRVIN, école de Vie active, par le service des systèmes vivants.



2 millions de jeunes Français de 18-26 ans sont aujourd'hui sans emploi et sans formation et 150 000 jeunes les rejoignent chaque année en sortant du système scolaire. Dans le même temps, de nombreux entrepreneurs, en particulier dans les TPE-PME, n'arrivent pas à recruter dans la durée. Ce paradoxe s'explique par un décalage entre les réalités du monde professionnel et la formation des jeunes, qui est essentiellement technique en négligeant les compétences émotionnelles et humaines.

Autant que d'apprendre un métier, les jeunes ont besoin d'aimer travailler ensemble et au service des autres et du bien commun. C'est ce que propose Irvin, y compris à ceux qui ont perdu leurs repères, par une vie collective et des activités rustiques et intenses, pour les aider à s'orienter en ayant une meilleure connaissance d'eux-mêmes et des autres.

Dans le même temps, les systèmes vivants – les écosystèmes – qui procurent les biens et services nécessaires à notre vie se dégradent menaçant ainsi nos équilibres sociaux et économiques.

L'entreprise Dervenn, accompagnée d'entrepreneurs bretons de divers secteurs, a décidé de développer une nouvelle économie, qui s'intègre dans les systèmes vivants, en y associant la jeunesse.

La plupart des jeunes urbains ont peu de liens avec les milieux ruraux et naturels et sont bien souvent ignorants des systèmes vivants et des métiers qui y sont liés : agriculture, paysage, génie écologique, foresterie, maraichage, permaculture, pêche... Au-delà des opportunités d'emploi que représente ce secteur, ces métiers permettent de porter un autre regard sur la vie par l'immersion en milieu naturel, et donnent un cadre pour l'apprentissage des codes et règles du monde professionnel.

Le parcours IRVIN a ainsi pour vocation de former les nouvelles générations au bien commun par les métiers du vivant, tout en leur donnant les compétences humaines indispensables pour s'intégrer dans une nouvelle société et dans tous les types d'entreprises.

Cette formation exigeante et rustique amène les volontaires à se découvrir et à se dépasser intellectuellement et physiquement pour développer leurs sens de l'engagement, des responsabilités, de l'organisation ainsi que leur rigueur, leur patience et leur goût de l'effort.

Le Parcours IRVIN est créé à l'initiative d'entrepreneurs pour fonder des entreprises humaines, avec des volontaires désirant bâtir leur avenir, mais aussi répondre aux enjeux de notre époque.

Trois parcours tests ont ainsi été effectués depuis l'année dernière, avec en particulier des jeunes des quartiers du Blosne et de Villejean et certains ont surnommé cette formation « le Koh-Lanta Breton ». Mais au-delà de la simple performance, IRVIN veut aussi et surtout développer des valeurs de courage, dignité, respect, honneur, fidélité...

Plusieurs nouveaux parcours sont programmés cette année, dont le prochain débute le 23 mai 2016, pour 12 volontaires dans la mythique et féérique forêt de Brocéliande. Destinés aux jeunes de 18-26 ans de toutes origines, les parcours se déroulent sur six semaines en immersion naturelles pour une formation humaine basée sur l'initiation aux métiers du vivant.

A l'issue de ce parcours initial, IRVIN proposera à ceux qui le souhaitent des formations complémentaires dans des métiers plus spécialisés, mais aussi de les présenter à des entreprises de son réseau et qui recrutent.

Les objectifs à venir sont la création de la même formation à la filière du BTP, un GEIQ Métiers du vivant en 2017 par une formation polycompétences de 4 mois et enfin une formation économie vivante et management pour les cadres d'entreprises.

Suivez-nous sur www.irvin.fr, ou sur Facebook et LinkedIn

Adhérez, participez à l'école des systèmes vivants et soyez informés des actualités de l'association en devenant cotisants, donateurs, mécènes, apporteurs de chantier d'application. IRVIN est une association de loi 1901 à but non lucratif dont les dons peuvent être déductibles.











